



**AXTER**  
8, avenue Félix d'Hérelle  
75016 PARIS  
Tél : 01 46 09 39 60  
Fax : 01 46 09 39 61  
[www.axter.eu](http://www.axter.eu)



**DOERKEN**  
4, rue de Chemnitz BP 22107  
68059 MULHOUSE cedex 2  
Tél : 03 89 56 90 09  
Fax : 03 89 56 40 25  
[www.doerken.fr](http://www.doerken.fr)



**FERRARI**  
BP 54  
38352 LA TOUR DU PIN CEDEX  
Tél : 04 74 97 41 33  
Fax : 04 74 97 67 20  
[www.ferrari-textiles.com](http://www.ferrari-textiles.com)



**GRILTEX**  
66, rue Leruste BP 56  
59392 WATTRELOS CEDEX  
Tél : 03 20 81 73 00  
Fax : 03 20 81 73 01  
[www.griltex.com](http://www.griltex.com)



**KLOBER**  
Accessoires professionnels  
pour toitures  
70, allée de la Robertsau  
67000 STRASBOURG  
Tél : 03 90 22 12 21  
Fax : 03 90 22 12 29  
[www.klober.fr](http://www.klober.fr)



**LAFARGE COUVERTURE**  
12, avenue d'Italie  
75013 PARIS  
Tél : 01 53 80 69 00  
Fax : 01 53 80 69 69  
[www.lafarge-couverture.fr](http://www.lafarge-couverture.fr)



**ONDULINE**  
BP 15 - Z.I.  
76480 YAINVILLE  
Tél : 02 35 05 90 90  
Fax : 02 35 05 91 18  
[www.onduline.fr](http://www.onduline.fr)



**SIPLAST- ICOPAL**  
12, rue de la Renaissance  
92184 ANTONY CEDEX  
Tél : 01 40 96 35 00  
Fax : 01 46 66 24 85  
[www.siplast.fr](http://www.siplast.fr)



**SOPREMA**  
14, rue de Saint Nazaire BP 60121  
67025 STRASBOURG CEDEX 1  
Tél : 03 88 79 84 00  
Fax : 03 88 79 84 01  
[www.soprema.fr](http://www.soprema.fr)



Janvier 2007 Crédits photos: D.EDENAUZ, AXTER, JJ BETT, LAFARGE COUVERTURE, KLOBER, Studio FERRARI Communication, Droits réservés (SIPLAST-ICOPAL).



Syndicat National des Écrans de Sous-Toiture

6-14, rue La Pérouse - 75784 PARIS CEDEX 16  
Tél: 01 56 62 10 04 Fax: 01 56 62 10 01 Site: [www.snest.asso.fr](http://www.snest.asso.fr) e-mail: [info@sfjf.ffbatiment.fr](mailto:info@sfjf.ffbatiment.fr)



Syndicat National des Écrans de Sous-Toiture

### Missions

Créé en 1997, le Syndicat National des Écrans de Sous-Toiture (SNEST) regroupe les neuf principaux industriels intervenant sur le marché français des écrans de sous-toiture.

Il a pour mission de promouvoir l'emploi, dans les meilleures conditions d'efficacité, des écrans de sous-toiture et de représenter la profession auprès de ses partenaires, publics ou privés. Le SNEST intègre également dans son champ d'action les écrans pare-pluie ainsi que des écrans pare-vapeur.

- Rédaction du document sur les fonctions et caractéristiques des écrans de sous-toiture ;
- Participation à la rédaction par le CSTB du Cahier de Prescriptions Techniques de mise en œuvre des écrans de sous-toiture bénéficiant d'un Avis Technique ;
- Marquage CE des écrans de sous-toiture.

Le SNEST a également créé son site Internet afin de faciliter le partage d'informations et le dialogue avec ses interlocuteurs : [www.snest.asso.fr](http://www.snest.asso.fr)

### Marché des écrans de sous-toiture

Bien qu'existant avant décembre 1999, les écrans de sous-toiture ont été reconnus, tant par les professionnels que par les particuliers, pour leurs performances dans la protection des toitures après l'épisode de la tempête de décembre 1999. Cet événement a eu pour conséquence un développement significatif de leur marché, notamment en France.

**MARCHÉ DES ÉCRANS DE SOUS TOITURE**  
Répartition par type :  
( 2006 )



### Des produits en évolution constante

Les écrans de sous-toiture sont principalement destinés à protéger l'isolant ou les combles des risques liés aux infiltrations d'eau accidentelles extérieures ayant pour conséquence l'apparition de désordres de natures diverses. Mis en place avant la pose des éléments de couverture, ils se présentent sous la forme de feuilles souples déroulées au-dessus de la charpente ou d'un platelage.

Apparus dans les années 1960/70, les écrans de sous-toiture ont connu, depuis, d'importantes évolutions tant dans leur composition que leurs performances. Ils se présentent aujourd'hui en quatre familles principales :

- à l'origine, les feuilles à base de films plastiques ou encore les feutres bitumés ;
- puis, les films synthétiques microperforés ;
- depuis une dizaine d'années, les écrans Hautement Perméables à la Vapeur d'eau (HPV) pouvant être posés directement sur l'isolant ;
- récemment, conséquence de la canicule de 2003, des écrans réfléchissants qui, en complément de leurs performances de base, contribuent substantiellement à l'amélioration du confort d'été des habitations et ce dans le cadre de la réglementation thermique RT 2005.

### De multiples fonctions

Les écrans de sous-toiture, dont les conditions de mise en œuvre relèvent de divers documents (Documents Techniques Unifiés ; Cahier de Prescriptions Techniques ; Avis Techniques), permettent d'assurer de nombreuses fonctions, contribuant ainsi au bon fonctionnement et à la pérennité de la toiture, parmi lesquelles :

-  Participer activement à la ventilation de la toiture.
-  Contribuer à l'amélioration de la performance thermique des isolants (réduction de la perméabilité à l'air grâce à la pose directe sur l'isolant d'écrans HPV).
-  Limiter le soulèvement des éléments de couverture discontinus sous l'effet du vent (réduction des phénomènes de pression / dépression subis par la toiture).
-  Permettre, conformément aux DTU, d'accéder aux pentes minimales de couverture plus faibles.
-  Protéger les locaux sous-jacents contre la pénétration de neige poudreuse (récupération de la neige et évacuation des eaux de fonte vers l'égoût).
-  Recueillir et conduire à l'égoût les infiltrations d'eau accidentelles (concomitance exceptionnelle vent-pluie ; rupture ou déplacement d'un élément de couverture ; condensation éventuelle sur la sous-face du matériau de couverture).
-  Protéger contre les pénétrations de poussières, sables et pollens.
-  Réduire les risques d'entrée d'animaux dans les combles.



En vue d'apporter aux utilisateurs d'écrans de sous-toiture l'ensemble des informations, validées, concernant leurs spécifications et leurs conditions de mise en œuvre, les membres du SNEST se sont statutairement engagés à soumettre une part significative de leurs produits à la procédure de l'Avis Technique.

De façon plus générale, le SNEST s'est fixé comme objectif la prise en compte des écrans dans les différents documents normatifs ou réglementaires, visant leurs différents emplois aux niveaux tant français qu'europpéen.

### Travaux

Dès la création du SNEST, ses membres se sont engagés dans une action volontariste et ont initié et participé à différents projets, en particulier dans le domaine technique, tels que :

- Commissions de normalisation en charge des projets de normes européennes ;
- Révision des normes NF-DTU Couverture (série 40-2 ...)